

Rapport aux membres du bureau

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2017-013

Eure Numérique

Réunion du 6 novembre 2017

objet : autorisation de perception des recettes par  
prélèvement automatique

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu la délivrance du numéro ICS auprès de la Banque de France ;
- Vu le rapport de Monsieur le Président ;

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : [contact@eurenormandienumerique.fr](mailto:contact@eurenormandienumerique.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200045037-20171106-20171107-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2017

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à l'autorisation de perception des recettes par prélèvement automatique ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de prélèvement automatique avec les usagers (mandat prélèvement SEPA)

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 6 novembre 2017

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Frédéric Duché**

